



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1310

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 4 juillet 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1310 AUTORISANT L'OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES POUR LA CONCEPTION DES PLANS, LA RÉDACTION DES DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES ÉTUDES NÉCESSAIRES À LA CONCEPTION ET AUTRES SERVICES CONNEXES REQUIS POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET DE PARCS ET ESPACES VERTS PLANIFIÉS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 897 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 18 au 22 juillet 2022 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 septembre 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 28 septembre 2022.

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Me Nathalie Bohémier
greffe@ville.mascouche.qc.ca